

avec Louis-Philippe. Je dépenserais, s'il le faut, mon dernier sou, je sacrifierais mon dernier homme, plutôt que de consentir à de nouvelles usurpations dynastiques, soit monarchiques, soit impériales." Je n'ajoute aucun commentaire et je vous laisse réfléchir sur ces communications...

Je vous prie d'attendre de terminer vos lettres... Je veux tout d'abord de terminer vos lettres et de vous en faire part dans la journée du 9 novembre... Je veux tout d'abord de terminer vos lettres et de vous en faire part dans la journée du 9 novembre que ces rumeurs avaient pris un caractère de gravité qui avait fini par répandre de sérieuses craintes à l'Assemblée.

Depuis bien longtemps, la rentrée de la cour royale de Lyon n'avait été faite aussi solennellement que cette année. A dix heures, la cour en grand costume s'est rendue à la métropole pour y entendre la messe du Saint-Esprit.

actes seraient inqualifiables. Ce serait un rude affront fait à la magistrature et au haut jury. Ce serait une haute concession accordée aux démocrates rouges.

Il faut convenir que nous vivons dans un temps bien étranger et que plus nous allons, plus nous reconnaissons que le salut que nous attendons des hommes est vain. C'est donc vers le ciel, vers Dieu seul que nous devons tourner nos yeux pleins de larmes.

Et pourtant on a trouvé chez eux beaucoup de choses suspectes... Notre gouvernement a rappelé M. de Courcelles notre ambassadeur pour lequel le saint Père a conçu un vif attachement; cela l'affligera sans doute beaucoup.

contre Tribourg et le Sonderbund! Aussi bon nombre ont été votés avec des billets blancs. Il est en vérité difficile d'opter entre Calvin et Robespierre. Cette nouvelle victoire remportée par les ultra-radicaux de Suisse ne peut manquer de fixer de plus en plus l'attention des grandes puissances sur la Suisse qu'elles ont si fort eue de redouter.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 18 DECEMBRE 1849.

Dans notre N° du 4 courant, en parlant du renvoi au conseil d'état, du projet de loi de M. de Falloux, nous annoncions notre intention de publier l'ensemble de la législation de l'Université de France, pour donner à nos lecteurs une idée exacte de l'odieuse monopole de l'Université.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui dans notre Feuilleton; nous montrons cette législation telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui même sous le régime républicain.

En 1760, alors que la France ne comptait que 22 millions d'habitants, il y avait 750 collèges, ou 75,000 étudiants faisant un cours d'étude régulier; que l'on ajoute à cela les milliers d'écoles tenues par les chapitres, les abbayes, les monastères, les curés, les communes, et l'industrie privée, et l'on se fera une idée de ce qu'était l'éducation sous l'ancien régime si méprisé dans notre siècle de progrès.

Or en 1849 où l'université était arrivée de plus de 30 millions, la France avec une population de plus de 30 millions, ne comptait que 355 collèges, fréquentés par 44,091 élèves, dont seulement 2,774 recevaient une éducation gratuites.

877 étudiants de plus, instruits gratuitement! M. de Lamennais a bien raison de dire dans son "progrès de la révolution" le monopole de l'instruction qui ferme les sources de la science à l'immense majorité de la population, est un genre de tyrannie inconnue au monde avant Napoléon.

Dans notre Feuilleton, nos lecteurs trouveront un extrait intéressant du célèbre plaidoyer de M. de Riency chargé de la défense de M. l'abbé Combalot condamné à l'amende et à la prison, le 6 mars 1844, pour avoir osé attaqué le monopole de l'université, et démontré d'une manière péremptoire les effets désastreux de l'enseignement universitaire pour la religion, la famille, et la société.

Nous attirons l'attention de nos concitoyens sur le Bazar de l'Association de St. Vincent de Paul, dont on trouvera l'annonce à la 3ème page.

C'est une belle occasion de pratiquer la fraternité chrétienne, selon cette parole inspirée, "à moi la fraternité." (1. Pet. 2. 17.)

Le Saint Père vient de nommer Chanoine de St. Pierre de Rome, M. l'abbé de Falloux, frère de l'ex-ministre de l'instruction publique.

BULLETIN.

Adresse de l'Association de l'Annexion de Montréal au peuple du Canada.— Progrès du mouvement. — Changement ministériels. — Rumeurs et bruits divers, etc.

L'Association annexionniste de Montréal vient d'adresser au peuple du Canada un second manifeste. Voici en quels termes le Herald de samedi dernier recommande ce document à l'attention de ses lecteurs.

Art. 6. Il y aura dans l'université impériale cinq ordres de facultés; savoir:

- 1° Des facultés de théologie;
2° Des facultés de droit;
3° Des facultés de médecine;
4° Des facultés des sciences mathématiques et physiques.

Art. 7. L'Evêque ou l'Archevêque du chef-lieu de l'Académie présentera au grand-maître les docteurs en théologie, parmi lesquels les professeurs seront nommés. Chaque présentation sera de trois sujets au moins entre lesquels sera établi le concours sur lequel il sera prononcé par les membres de la faculté de théologie.

Extrait du procès de M. l'abbé Combalot.

"Une institution existe dans notre patrie qui n'a d'analogue et de modèle dans aucun pays civilisé; elle possède le privilège exclusif d'enseigner toutes les générations nées et à naître; elle garde la clé de tous les enseignements; toute science et toute instruction est son domaine, à tel point que rien ne lui échappe, dans l'enseignement supérieur; en ce sens que le savoir de nos Académies ne peut ouvrir un cours pour offrir aux ouvriers les applications de la science à leur industrie, ni dévoiler à la jeunesse studieuse ces hautes découvertes qui font l'honneur de la France; qu'Arigo à l'Observatoire et Cauchy à l'Institut ne peuvent faire un cours d'astronomie et de mathématiques sans sa permission!

L'enseignement secondaire, la philosophie, la littérature, l'histoire, la grammaire, c'est encore son royaume; plus une école, plus un programme, plus une méthode, plus un livre qui ne paraissent sans son bon plaisir; à tel point que le négociant ou l'industriel ne peuvent fonder une école pour les enfants de leur profession, et que depuis quatre années le conseil municipal de Paris lutte en vain pour obtenir l'édiction d'un Collège français, dont il veut faire les dépenses, et destiné à la jeunesse du commerce de la capitale!!!

L'enseignement primaire, l'enseignement du peuple; ce bien de tous, elle le garde; en telle sorte que l'honnête homme en sa maison de ville ou de campagne, le curé dans son presbytère, l'artisan dans son atelier, ne peuvent apprendre à lire aux enfants à qui ils donnent le pain du corps et le pain de l'âme.

Enfin, quand une ingénieuse charité a ouvert des refuges aux pauvres enfants orphelins de sept ans, elle a mis la main sur ces salles d'asile, elle y règne; elle s'interpose entre la charité et la plus touchante des misères, la misère de l'enfance!

A la tête de cette institution est placé un conseil présidé par M. le ministre de l'instruction publique, qui lui doit son titre de grand maître. Immobile, quand son chef est mobile comme la politique; irresponsable et tout-puissant; décidéant de la fortune et de l'honneur de tous les maîtres, frappant des impôts qu'il prélève sur tous les enfants, sur ceux qu'il instruit et sur ceux qu'il n'instruit pas; puis-

sint au budget, imposant des subsides aux communes pour les écoles qu'il leur octroie.

Par une conséquence presque fatale et logique de son monopole, elle tend sans cesse à de nouveaux impôts, elle menace les écoles spéciales et administratives, et le bon sens de la chambre des députés s'est révolté l'an dernier contre la domination indirecte qu'elle voulait étendre sur la plus glorieuse de nos écoles, l'Ecole Polytechnique.

Pour tout dire, en un mot, cette institution est inconstitutionnelle; son organisation, qui, selon la parole de M. Dupin aîné, que nous citions tout-à l'heure, "ne pouvait avoir force de loi sous la Charte de 1814," a été condamnée solennellement par la Charte de 1830. Voilà le monopole universitaire.

Aussi, grâce à Dieu, cette institution n'est pas née de nos jours. On a voulu retrouver son origine dans les souvenirs de notre ancienne monarchie; c'était aller trop loin. Elle est fille du despotisme correctionnel et du despotisme impérial. Elle a vu le jour à cette époque fantastique où la liberté s'était voilée pour ne laisser place qu'à la gloire. En vain l'Assemblée constituante, posant les grands principes sur lesquels devait s'établir la société moderne, avait elle proclamé à la fois la nécessité publique et le droit imprescriptible de la liberté d'enseignement. Elle disait avec M. de Talleyrand: "Tout privilège est de sa nature odieux; un privilège en matière d'instruction serait plus odieux et plus absurde encore."

En vain les lois et les décrets de la conven-

tion rendaient un irrésistible hommage au principe de la liberté qui se burlait dans la constitution de l'an III. En vain sous le directoire et jusque sous le consulat, la liberté, qui seule avait pu sauver le débris de l'éducation et de la science, était-elle défendue et proclamée.

Ainsi la grande époque révolutionnaire se levait tout entière pour faire cortège à la liberté; Je me trompe! Il s'était rencontré un apôtre de la tyrannie; c'est Danton. Lui, il voulait l'éducation forcée, il trouvait que la république "avait assez fait pour les affections et que les enfants lui appartenaient!" Cette pensée, Napoléon la recueillit, fit passer la théorie dans les faits, la complète, et, malgré la constitution de l'empire, par un décret émané de sa volonté de fer, il l'imposa à la France. Voilà le monopole universitaire! Voilà son père et ses parrains!

Nathaniel Lee.

Nathaniel Lee, auteur de plusieurs drames, et dont la nation anglaise n'a pas assez honoré la mémoire, finit ses jours à l'hôpital des fous à Londres. Ce fut là qu'il composa, quoiqu'en démenç, la tragédie des Reines rivales. Il y travailla une nuit au clair de la lune. Un nuage léger en ayant tout à coup intercepté la lumière, il prononça d'un ton impétueux: "Jupiter! lève-toi et mouche la lune." Le nuage s'éleva, la lune disparut entièrement; alors il s'écria, en éclatant de rire: "L'étourd! je lui dis de la mouche, il l'éteint."

raisons de croire qu'il est favorable à la même cause. M. Baldwin a écrit à M. Peter Perry pour lui dire qu'il était contre l'annexion. M. Perry lui a répondu qu'il était pour!!! M. Hincks a écrit à M. Crorby pour empêcher le comté d'élire M. Perry. Le comté l'a élu. Après toutes les fanfaronades des anti-annexionnistes dans Toronto et ses environs, voici un Riding d'un comté métropolitain qui fait choix d'un annexionniste absolument le nez du ministre tandis qu'ils destituent des magistrats et miliciens parce qu'ils sont annexionnistes. Le comté de Norfolk qui devait devenir vacant par l'élevation de M. Boulton au banc des juges avait suivi et suivra encore avant qu'il soit longtemps l'exemple du 3è Riding de York, à moins que le ministre ne refuse par crainte à M. Boulton ce qu'il lui a promis.

"Somme toute, les annexionnistes ont de grandes raisons de dire qu'ils ont déjà obtenu plus de succès qu'ils ne s'attendaient d'avoir et qu'il a dépassé toutes leurs espérances."

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer toute l'exagération de ce passage du Herald. A l'en croire le peuple Canadien se serait déjà prononcé en faveur de l'annexion. Où donc l'a-t-il fait et quand? Est-ce parce qu'il y a eu deux ou trois assemblées peu nombreuses dans toute l'étendue du pays, qui toutes ensemble ne contenaient pas 3000 hommes, que vous avez droit de dire que le peuple Canadien s'est prononcé en faveur de l'annexion? Dans l'intérêt de la vérité, comme dans l'intérêt du pays nous déplorons cette exagération du Herald. Elle n'est propre qu'à tromper. Nous pouvons lui dire, en nous servant des expressions du London Times, si vous faut absolument traiter la question, faites-le en homme et d'une manière généreuse.

Voici maintenant l'adresse de l'Association annexionniste de Montréal: Frères Colons.

Quand ceux que nous avons l'honneur de représenter entreprenant dans l'adresse publiée en octobre dernier, de vous recommander la considération d'une séparation possible de cette province d'avec la Grande-Bretagne et de son annexion aux Etats-Unis, ils comprenaient de quelle responsabilité ils se chargeaient et étaient en conséquence déterminés à n'adopter aucune mesure compromettante par ceux dont on cherchait à obtenir la coopération. Ils étaient prêts à encourir tout l'odieuse que l'on pourrait jeter pendant un certain temps sur les auteurs d'un tel projet; mais ils ne voulaient rien faire qui put amener des commotions civiles ou des maux personnels. Prêts à maintenir le droit de tout peuple, de choisir le gouvernement qu'il croit le plus propre à faire son bonheur et sa prospérité, ils ne voulaient demander à personne l'approuver des propositions qui pourraient par la suite les pousser en des conflits armés contre ceux qui penseraient différemment. Avec la conscience de n'obéir qu'à des motifs prisés dans un patriotisme désintéressé et sincère, ce ne fut pas cependant sans hésitation qu'ils adoptèrent une marche, qui quoiqu'elle fût juste et légale, pouvait le séparer d'un grand nombre de ses co-sujets, et d'associations qui depuis longtemps leur étaient chères.

Les grands intérêts en jeu, leur bien être, celui de leur compatriotes et de leurs enfants, les poussaient en avant, et la réception favorable donnée à l'expression de leur opinion leur a montré qu'ils ne s'étaient pas trompés sur les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient ni sur le bon sens, la justice et la libéralité du peuple de la Grande-Bretagne. Si nous faisons allusion en passant à la condamnation et à la censure de cette adresse par certains journaux de ce pays (qui, nous en sommes convaincus, n'expriment pas les sentiments de la masse du peuple) nous ne le faisons pas par un sentiment de triomphe. Mais, c'est important pour l'avancement de notre cause, de garder le fait de cette censure et de cette condamnation devant les yeux du public, afin de lui faire voir qu'ils n'ont pas été conténués par ceux au non de qui et pour qui on les faisait. Les hommes qui dans cette colonie s'arrogeaient le droit de parler pour le gouvernement et le peuple de la Grande-Bretagne ont déclaré que nous demandions une impossibilité, ce que l'Angleterre ne nous accorderait jamais; qu'elle récompenserait le mouvement à quelque prix que ce fut même au prix du sang. Ils ont même recommandé contre nous l'application de châtiment tels que les panvres arbitraires peuvent infliger à l'expression innocente de l'opinion, sans attendre pour voir si ceux au nom de qui ils voulaient nous persécuter, seraient réellement offensés. Nous sommes maintenant dans une position différente de celle qu'occupaient les signataires de cette adresse. Les organes les plus influents de l'opinion publique en Angleterre aussi bien que les journaux reconnus comme les organes du gouvernement se sont prononcés aussi explicitement qu'il était possible sur une demande qui n'était pas officielle. Nous savons maintenant avec certitude, ce que nous avions toujours pensé auparavant que le peuple de la Grande-Bretagne reconnaît le droit des habitants de cette province de choisir et d'établir le gouvernement qu'ils croient le mieux leur servir et d'être le plus propre à assurer la prospérité et le bien être du plus grand nombre. Nous publions ici quelques uns de ces déclarations non comme des titres à des droits que nous n'aurions pas auparavant, mais comme des reconnaissances précieuses de leur existence.

[Ces sont reproduits des articles du Times de Londres, de Weekly Dispatch, du Donce advertiser de l'Illustrated News, que nous avons déjà publiés dans cette feuille.] L'adresse continue: "Nous saisissons la première occasion de remarquer que cette promptitude magnanime de la plus grande portion du public Britannique à admettre nos droits et à apprécier les sentiments et à respecter les motifs qui ani-